



Cfdt SF3C

Antenne Val de Marne

Maison des syndicats 11/13 rue des Archives  
94000 CRETEIL

Tél. 01 43 99 56 03 Fax. 01 43 99 56 41  
Courriel : [94@cfdt3c.org](mailto:94@cfdt3c.org) Web : [cfdt3c.org](http://cfdt3c.org)

## Bonneuil Centre courrier

# Bilan à 6 mois : La CFDT vous informe

La commission de suivi facteur d'avenir à Bonneuil s'est tenue lundi 23 novembre avec les syndicats CFDT et FO.

La CFDT a maintenu les exigences qu'elle a porté lors des négociations sur le projet :

**Trafic** : La CFDT a tout d'abord contesté les données de trafic présentées avec une moyenne de 90 % et notamment 91 % les jeudis. Nous avons demandé une nouvelle présentation du trafic par mois ce qui permettra d'écarter juillet et août intégrés dans la moyenne.

Nous avons aussi rappelé les difficultés rencontrées par les agents avec le produit TG4 au démarrage puis à nouveau début novembre.

**Repos** : La CFDT a exigé à nouveau une organisation sur la base du samedi libre sur 2 pour le **manut et la cabine**. Le Directeur a finalement accepté un test pour cette organisation sur 2 semaines. Si ce bilan est positif, le régime de travail pourrait être modifié.

Aussi, nous maintenons notre demande d'un samedi libre sur 9 semaines pour le facteur qualité.

**Promotions** : La CFDT a réaffirmé son exigence de promotions 1.3 supplémentaires, déjà 2 RAP sont à réaliser pour 2 agents. Pour notre organisation, elles doivent s'ouvrir au plus vite.

**Primes d'équipe** : Au vu des résultats à Bonneuil (pas de QL à découvert, plus de 27 jours de sécabilité hors lundis et mardis), les facteurs doivent percevoir la prime maximum (112.50 euros par trimestre), proratisée par rapport à la date de mise en œuvre, mars 2009.

**Dépassements horaires** : La CFDT a rappelé que La Poste doit compenser les dépassements horaires constatés ce qui n'a jamais été fait depuis la mise en œuvre. L'exemple de la journée du samedi 21 novembre a été abordé et plusieurs facteurs ont fini largement au-delà de la fin de vacation réglementaire 12H40.

La CFDT refuse toute sécabilité supplémentaire en particulier pendant la période hivernale.

## **Toujours avec vous, toujours pour vous : La CFDT**